

SPROJET PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE JEUDI 09 DECEMBRE 2021

VENTE TERRAINS – LOTISSEMENT « LES VERGERS 3 »

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 26 novembre 2020 définissant les conditions et modalités de cession des 17 parcelles du lotissement « Les Vergers 3 » et fixant le prix de vente à 183 € le m². Il précise au conseil municipal qu'à ce jour, il reste à vendre le lot 01.

Parallèlement, il rappelle également les décisions prises, notamment le 28 octobre 2021, quant au prix de vente de terrains à bâtir par la commune de Metzervisse de 200 € le m² correspondant à l'évolution du marché immobilier sur le secteur et du coût de viabilisation investi.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, **par 18 voix pour et 1 contre**

- complète les termes de sa délibération du 26 novembre 2020 relatifs au prix de vente lequel est fixé à 200 € le m² pour le lot 01 d'une superficie de 521 m² à la condition que la vente de ce lot, ou tout au moins le compromis de vente, soit signé au plus tard pour le 1^{er} mars 2022
- décide que pour les autres lots dont la vente ne sera pas formalisée à la date du 1^{er} mars 2022, le prix de vente de 183 € le m² sera susceptible d'être révisé par délibération du conseil municipal
- précise que l'ensemble des autres dispositions de la dite délibération demeurent en vigueur
- donne pouvoir au maire de faire le nécessaire en ce sens et de signer tous documents correspondants.

BUDGETS PRIMITIFS 2021 LOTISSEMENTS « VIEUX MOULIN » ET « RUE DES ECOLES »

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif présenté pour chacun des 2 nouveaux budgets annexes équilibrés en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT								
RECETTES			DEPENSES					
70	Produits des services et ventes diverses	500	60	Achats et variation des stocks		500		
042	Opération d'ordre entre sections	500	023	Virement à la section investissement		500		
TOTAL		1 000		TOTAL		1 000		
INVESTISSEMENT								
RECETTES			DEPENSES					
021	Virement de la section de fonctionnement	500	040	Opération d'ordre entre section		500		
TOTAL		500		TOTAL		500		

AVANT-PROJET – MAITRISE D'ŒUVRE ET ETUDES DE SOL CONSTRUCTION VOIE RELIANT LA RUE DE LA MAIRIE A LA RUE DES ECOLES

Conformément à la décision du conseil municipal de créer une voie reliant la rue de la Mairie à la rue des Ecoles, le maire présente au conseil municipal l'avancement du dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'offre présentée par CK INFRA relative à la mission de maîtrise d'œuvre des travaux
- approuve l'avant-projet établi par le maître d'œuvre pour la création de la nouvelle voie destinée à la desserte et à la sécurisation des accès au groupe scolaire
- décide de procéder aux études de sol à mener avant commencement de l'opération
- demande au maire de faire le nécessaire quant aux commandes correspondantes à passer
- donne pouvoir au maire d'ordonnancer les dépenses correspondantes et de procéder à la consultation des entreprises pour le lancement de l'opération en 2022.

AMENAGEMENTS BOUCLE DE LA BIBICHE

Dans le cadre des différents projets d'investissements approuvés par le conseil municipal, le maire présente au conseil municipal le programme de travaux établi pour la réalisation des aménagements « boucle de la Bibiche » et l'estimation qui a été établie à ce jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les aménagements projetés
- sollicite l'obtention d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR / DSIL 2022 à hauteur de 40 % du montant estimatif HT de l'opération
- autorise le maire à constituer le dossier de demande de subvention et à signer tout document y afférent.

CREATION POSTE DE GARDE-CHAMPETRE

Le maire expose que les incivilités répétées sur la commune nécessitent des mesures visant à sanctionner les contrevenants.

Les services de l'Etat ont annoncé la possibilité de mutualiser le recrutement d'un garde-champêtre assermenté.

Après contact avec la commune de Volstroff, il invite le conseil municipal à se prononcer sur l'opportunité d'une telle solution.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe à cette embauche mutualisée et autorise le maire à mener les négociations avec la commune de Volstroff, les services de l'Etat et le CDG57 pour une embauche prévue en 2022.